

## ALLOCATION FIN D'ANNÉE

## LA CFE-CGC VOUS INFORME!

## Les APR et les ETAM toucheront sur leur paye de novembre l'allocation suivante :



Celle-ci sera majorée selon l'ancienneté de la façon suivante : Majoration de 10% pour une ancienneté de 10 à 19 ans. Majoration de 20% pour une ancienneté de 20 ans et plus.

Rappel: Cette allocation n'est pas affectée par le chômage partiel.



Vous êtes intéressés par la communication de la CFE-CGC? Inscrivez-vous facilement pour recevoir celle-ci par mail.





